



Association BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT

63 rue Georges Guingouin
87410 Le Palais sur Vienne

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2023

Le 29/11/23 à 20h30 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'association BARRAGE à la Salle A. DEXET au Palais sur Vienne.

Les invitations ont été remises par courriel, par affichage public (site internet et Facebook de BNE).

L'assemblée était présidée par Cédric FORGET, président de l'association. Il était assisté du vice-président Yvan TRICART, d'une secrétaire de séance Michèle TRICART, secrétaire de l'association et Carole SALESSE, trésorière de l'association.

L'assemblée était constituée de 14 personnes.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- rapport moral et d'orientation ;
- rapport financier ;
- rapport d'activité ;
- montant des adhésions ;

Les différents rapports ont été exposés :

Rapport moral et d'orientation

Renouvellement de l'agrément pour la protection de l'environnement.

Le renouvellement de l'agrément pour la protection de l'environnement permet de valider la reconnaissance par les autorités de nos actions et interventions, ainsi que la qualité du travail réalisé par les bénévoles de l'association.

Barrage Nature Environnement existe depuis 23 ans et concourt à la prise en compte des thématiques environnementales à l'échelle départementale auprès des services publics, des entreprises et de la société civile en toute indépendance, ayant fait le choix de n'être financé que par les adhésions et dons. L'association ne sollicite plus et n'accepte plus de subvention des collectivités depuis 2019. Ce renouvellement d'agrément permet de faire un bilan sur les cinq dernières années :

Suivi des installations classées pour la protection de l'environnement

L'association siège dans plusieurs commissions en son nom propre, c'est le cas pour l'usine d'incinération des ordures ménagères de Limoges, pour Primagaz à Saint-Priest-Taurion, pour le centre d'enfouissement d'amiante COVED à Panazol jusqu'à l'arrêt de l'exploitation en 2019, ainsi que pour la commission locale d'information du centre de tri de Beaune-les-mines. Nous représentons l'association Limousin Nature Environnement dans le cas de la commission de suivi de site du centre d'enfouissement de déchets non dangereux SUEZ RV ALVÉOL de Peyrat-de-Bellac. Nous communiquons systématiquement sur nos actions relatives aux ICPE et rédigeons nos comptes-rendus des commissions

via le site internet de l'association et des lettres d'informations numériques.

La tenue régulière des CSS (Commission de Suivi de Site) est primordiale, nous permettant de relayer les messages et préoccupations des riverains et usagers auprès des autorités et industriels la nécessité de renforcer les protections sur et autour des sites. C'est pour cette raison que nous avons sollicité à plusieurs reprises les services de l'État pour que le rythme annuel de ces commissions soit effectif – les CSS de Primagaz n'ayant pas été tenues en 2019 et 2020 et la **CSS d'ALVÉOL n'ayant pas été tenue en 2020. Pour cette dernière, cela reste problématique puisque des modifications substantielles ont été réalisées en 2020 sans que cela soit évoqué en commission (passage en délégation de service public, modification des déchets acceptés sur site et modification du mode de traitement des déchets).** Notre dernière enquête auprès de 1000 riverains de l'incinérateur de Limoges de 2022 aura permis de démontrer le manque d'information, les impacts sur la qualité de vie, et la volonté de concertation de la population pour les évolutions à venir de cette installation. Nous assurons une veille législative, réglementaire et technologique pour les ICPE, afin d'être force de proposition et d'anticipation, ce qui va dans le sens de mise en place d'exploitation proactive qui apparaît dans les différentes directives européennes et leurs retranscriptions dans le droit national, notamment pour le traitement des déchets ou de l'eau potable.

Par ailleurs, lors d'enquêtes publiques réalisées lors de création ou de modification d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), nous émettons des avis et recommandations. Cela a été le cas par exemple pour le méthaniseur de Peyrat-de-Bellac lors de la demande d'enregistrement de la société Bioénergies 123, qui a été source de pollution du ruisseau Pierrefitte à cause du stockage d'ensilage avant la fin des travaux de gestion des lixiviats. Cela a fait l'objet d'un dépôt de plainte de Source et Rivières du Limousin avec qui nous avons suivi le dossier ainsi que la municipalité de Peyrat-de-Bellac. Conjointement, nous avons demandé la constitution d'une commission de suivi de site qui a

été refusée, la préfecture engageant l'exploitant à réunir une commission locale d'information qui n'a jamais eu de suite. Comme nous le soulevons lors de l'enquête publique, le SRADDET n'ayant pas établi de répartition entre la méthanisation agricole, industrielle et territoriale adaptée au territoire, la question reste posée quant à la prise en compte des surfaces épandables et de la préservation de la ressource en eau.

Politiques publiques d'aménagement du territoire et environnementales

Nous avons été retenus par le SIEPAL comme association consultée à l'élaboration du projet de révision du SCOT. Cela aura permis de faire disparaître du projet toutes les références au projet de LGV entre Poitiers et Limoges (DUT annulée en janvier 2016) et de prendre en compte la problématique d'artificialisation des sols au niveau minimal requis par le SRADDET, bien que partiellement contournée par une évolution démographique prévisionnelle hors du commun. Raison pour laquelle, suite à notre demande en recours gracieux en 2021, la préfecture a recommandé **d'anticiper le suivi des orientations 3 ans après son adoption au lieu des 6 ans réglementaires pour préciser l'évolution démographique ainsi que la consommation d'espace de toutes les zones d'activité, y compris celle de moins de 2 ha.**

Nous avons contribué aux enquêtes publiques dédiées au Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté Urbaine de Limoges et de la Communauté de Commune du Haut-Limousin-en-Marche pour lesquels nous avons plaidé pour l'élargissement des comités du suivi aux sociétés économiques et civiles, sans succès. La finalité des PCAET étant la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, nous nous interrogeons encore sur le fait que cela se produise sans une forte implication de la population. **Ces plans ne sont pas à la hauteur des enjeux en matière de changement climatique et de perte de biodiversité et devraient être revus suite aux ajustements d'objectifs fixés par la SNBC2.**

En 2022, nous avons contribué à la concertation préalable sur le projet d'autoroute à péage entre Poitiers et Limoges, par écrit, en rencontrant les garants de la concertation et les porteurs du projet lors des permanences d'information, et en participant à certains ateliers thématiques. **Les garants nous ont sollicités pour intervenir lors de l'assemblée des territoires de clôture de la concertation, qui s'est tenue à Peyrat-de-Bellac, pour présenter notre contribution argumentée en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement.**

Nous adhérons toujours à l'association Urgence POLT et continuons à défendre l'intérêt majeur de cette ligne structurante pour sa régénération, modernisation et son équipement en matériel roulant neuf, moins énergivore et moins polluant, pouvant néanmoins permettre Paris-Limoges en 2h30.

Service public de gestion des déchets

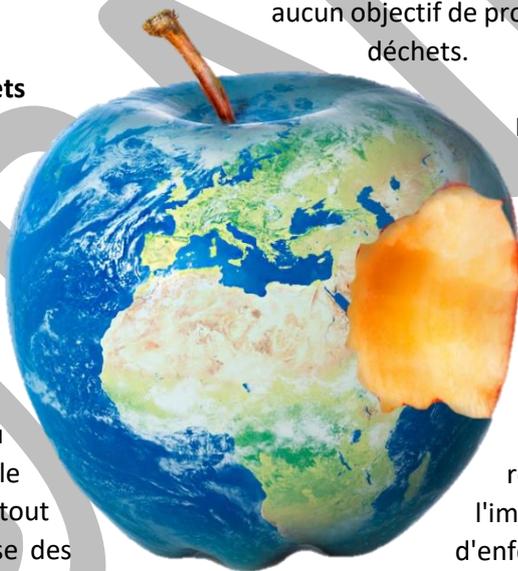
Nous avons contribué en 2019 à l'enquête publique sur le Plan Régional de Prévention de Gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine, où nous avons alerté des conséquences de la non-planification du maillage des centres d'enfouissement, qui a eu pour conséquence de priver le département de la Creuse de tout exutoire, mais aussi sur la faiblesse des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Nous avons aussi contribué à l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Assimilés 2022-2027 de la Communauté Urbaine de Limoges, en plus de notre participation au comité technique de la CU portant sur le tri des biodéchets et optimisation des fréquences de collecte.

Constatant les années après les autres, que nous n'arrivons pas à respecter les objectifs de réduction des déchets imposés par la loi, nous militons et plaidons auprès des élus et des usagers pour fixer des objectifs ambitieux et d'y consacrer les moyens

nécessaires. Nous sommes force de proposition, par l'organisation de conférence en 2020 par l'auteur de Zero Waste France « Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets » à l'auditorium de la BFM de Limoges, par nos contributions et participation sur invitation à la concertation préalable sur la gestion des déchets en Haute-Vienne et en Creuse pour les trente prochaines années qui a eu lieu en 2022.

Le service public de gestion des déchets devrait tout mettre en œuvre pour tendre vers la soutenabilité sanitaire, écologique et sociale de son activité – soit réduire la quantité et la toxicité des déchets. Or des objectifs, notamment fixés dans le PCAET de production de chaleur à partir de l'incinérateur de Limoges vont à l'encontre des objectifs de réduction, réutilisation et recyclage qu'il est difficile de faire prendre en compte alors même que la LTCEV ne fixe aucun objectif de production d'énergie à partir de déchets.



Le site d'enfouissement SUEZ RV ALVÉOL est tout aussi préoccupant suite à son passage en délégation de service public en 2020 qui s'est vu réatteindre sa capacité maximale annuelle de stockage en à peine deux ans. L'association reste persuadée de l'importance d'un centre d'enfouissement contrôlé par les pouvoirs publics dans le département pour éviter les décharges sauvages. Mais un tel centre nécessite une maîtrise totale des produits entrants et des rejets hors du site pour être accepté par l'environnement dans son ensemble. **Vu les modifications de déchets acceptés ainsi que de mode d'exploitation, les conditions ne sont plus réunies pour une acceptabilité de l'exploitation par la population.**

Préservation de la qualité de l'eau

Suite à notre mobilisation conjointe avec Source et Rivières du Limousin, nous avons pu obtenir

lors de la mise en place d'un diagnostic et d'un financement des cours d'eau de l'agglomération de Limoges (Contrat Territorial Milieux Aquatique Vienne), une priorité accordée pour le Ruisseau du Palais et de ses trois affluents Cussou, Glane et Mazelle. Ces cours d'eau sont reconnus comme espaces naturels riches en zone de forte progression urbaine.

Pour les cinq ans à venir

Conformément aux statuts de l'association, nous comptons poursuivre nos actions dans le sens de la préservation ou de la restauration de la bonne santé des écosystèmes.

La bonne santé de l'eau, de l'air des sols et de tous les être vivants constitue la condition nécessaire à

la bonne santé des humains. À l'heure, où la Commission Européenne réautorise le glyphosate pour 10 ans, jusqu'en 2033, avec une abstention de la France lors du vote, nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de rappeler sans cesse les principes de vie en bonne santé.

L'association se propose de poursuivre ses activités, visant à préserver les écosystèmes, protéger la qualité des eaux et des espaces naturels, proposer des alternatives sur les projets impactant l'environnement en s'associant et/ou se fédérant notamment à des associations agréées elles aussi pour la protection de l'environnement telles Limousin Nature Environnement et Sources et Rivières du Limousin.

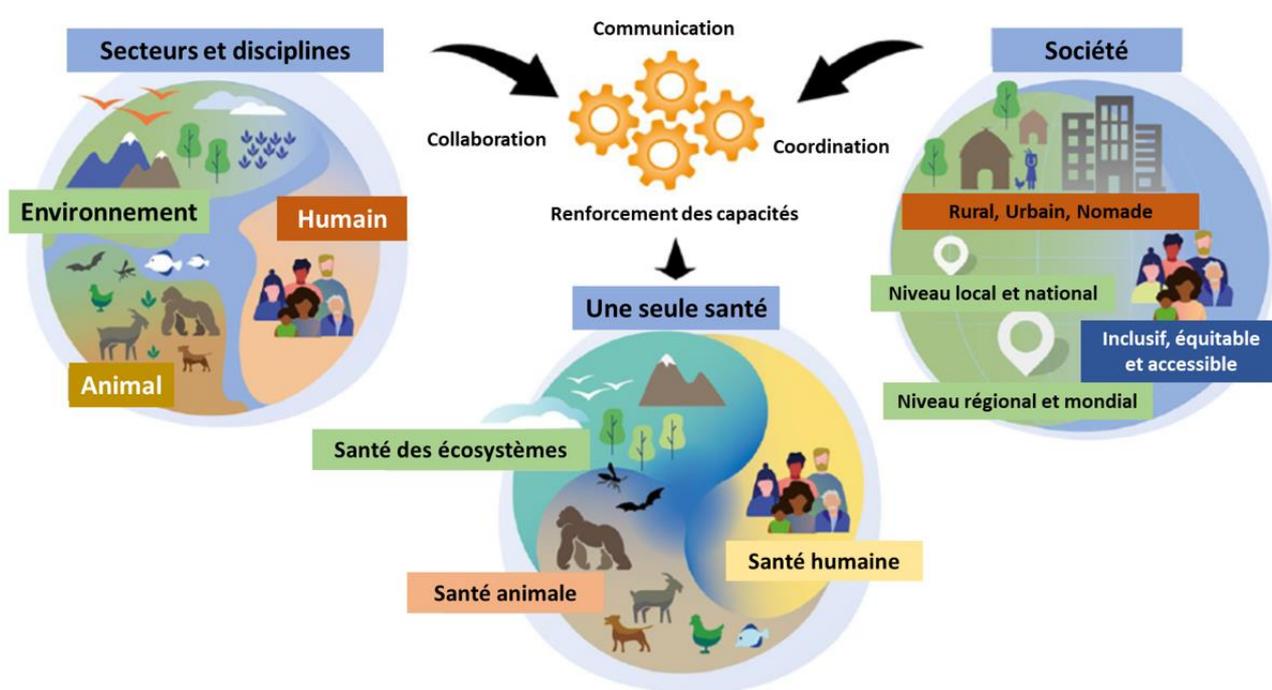


Illustration : One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP), Adisasmito WB, Almuhaïri S, Behravesh CB, Bilivogui P, Bukachi SA, et al. (2022) One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. PLoS Pathog 18(6): e1010537. <https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537>

Rapport d'activité 2023

Décembre 2022 :

- 14 : participation colloque en visio à l'Assemblée Nationale en présence du ministre des Transports, de la SNCF, de députés et sénateurs de la ligne, du Loiret à Toulouse, sur les dysfonctionnements et la modernisation de POLT et son inscription dans le plan de relance du ferroviaire (enjeu climatique) – CD

Janvier 2023

- 13 : rencontre avec les députés Mme Meunier et M Maudet pour contacts futurs -YT
- 18 : rencontre assistants parlementaires des députés M. Maudet et Mme Meunier sur la thématique de gestion des déchets – Limoges – CF, YT
- 24 : Réunion du SYDED – Feuille de route SYDED 2035 -Limoges Gaia – LNE, YT
- 28 : participation conférence sur l'eau organisée par LNE – Uzerche - CF

Février

- 8 : interview dans les locaux de France Bleu, bilan concertation préalable sur l'incinérateur de déchets de Limoges – Limoges - CF
- 13 : rencontre avec usager sur la thématique du passage à la tarification incitative – Bersac-sur-Rivalier - CF
- 25 : journée travail Biodiversité et énergies renouvelables - centre La Loutre à Verneuil - CF
- 27 : Conseil d'administration LNE - centre La Loutre à Verneuil - CF

Mars

- 1 : Bureau BNE Problème de la CSS SUEZ Alvéol (Demande de la sous-préfète d'une nouvelle CSS SUEZ Alvéol au 1er semestre 2023) – Le Palais-sur-Vienne
- 9 : AG de la CRI – Peyrilhac - YT
- 10 : Conseil d'administration SRL - centre La Loutre à Verneuil – CF
- 18 : Conseil d'administration Urgence POLT avec conférence et communiqué de presse Plan d'avenir E. Borne + lettres Ministre Beaune, Farandou PDG SNCF et 1ère ministre– CD
- 28 : Commission d'information centre de recyclage de Limoges Métropole – Beaune-les-Mines - YT
- 29 : Commission de suivi de site incinérateur déchets – Préfecture Limoges – CF, YT

Avril

- 8 : Assemblée générale LNE - centre La Loutre à Verneuil – CF
- 17 : Participation bureau LNE – concertation continuée incinérateur et concertation modification SRADDET Nouvelle-Aquitaine - centre La Loutre à Verneuil – CF
- 28 : rencontre enquête étudiant sur les ENr – faculté de lettre de Limoges - CF

Mai

- 3 : réunion Eau, captages, perspectives, influences du changement climatique, solutions face à la dégradation de la situation, organisée par le Conseil Départemental- Limoges – YT
- 8 : Fonctionnement du Syndicat de eaux de Bellac, avec Jean Pouyet -Bellac – JP, YT
- 15 : Nuisances de la tannerie GAL, rencontre avec LA DREAL, la sous-préfète, les riverains- Bellac – JP, YT
- 13 : Conseil d'administration Urgence POLT – CD
- 24 : Participation semaine biodiversité organisée par la députée Mme Meunier sur la thématique de l'eau – Limoges – CF, YT

Juin

- 12 : Conseil d'administration LNE - centre La Loutre à Verneuil - CF
- 21 : Bureau BNE – Le Palais-sur-Vienne

Juillet

- 3 : Envoi contribution concertation préalable sur les modifications du SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Août

- 31 : Rencontre du bureau de France Nature Environnement avec les associations du Limousin - centre La Loutre à Verneuil - CF

Septembre

- 16 : Conseil d'administration Urgence POLT à Uzerche - CD
- 20 : Bureau BNE – Le Palais-sur-Vienne
- 21 : Comité de suivi du projet du futur incinérateur de déchets de Limoges – Locaux Limoges Métropole – CF, YT

Octobre

- 11 : Tannerie GAL, assistance à Mme Guéraud concernant sa plainte contre les nuisances de la tannerie de Bellac – Tribunal judiciaire de Limoges - YT
- 14 : Assemblée générale Urgence POLT – Châteauroux préfecture – CF, CD
- 16 : Conseil d'administration LNE - centre La Loutre à Verneuil – CF

Novembre

- 29 : Assemblée générale BNE – Le Palais-sur-Vienne

À la date du 29/11/23, les commissions de suivi de site de SUEZ ALVEOL et de PRIMAGAZ ne sont toujours pas annoncées.

CD : Claudine DELY ; CF : Cédric FORGET ; YT : Yvan TRICART

Rapport financier : exercice 2023

Les dépenses de l'association se décomposent en 3 postes

- Adhésion aux associations sympathisantes
- Assurance responsabilité civile.
- Frais de tenue de compte (à régulariser)

Total des dépenses : 240.63€

Le site internet, hébergé par O2switch ainsi que l'assurance responsabilité civile sont des dépenses récurrentes et nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

BNE adhère également aux associations de protection de l'environnement et à Urgence POLT.

Les frais de tenue de compte sont une erreur du Crédit Mutuel et une rétrocession est en cours de régularisation.

Par ailleurs, le règlement O2switch reste à encaisser et sera répercuté sur l'exercice 2024.

Les ressources de l'association sont uniques : Ce sont 24 adhérents qui grâce à leurs cotisations et dons permettent à l'association de fonctionner financièrement

Total des recettes : 348,00€

Avec un report de trésorerie de 1963,47€ au 30/11/2022 l'exercice 2023 affiche donc **un résultat excédentaire de 117.37€.**

| BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT | | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Bilan Financier 2023 | | |
| Poste | DEPENSES | RECETTES |
| Frais de gestion | 20,00 € | |
| Adhésions et dons | 130,00 € | 358,00 € |
| Assurance | 90,63 € | |
| | | |
| Total général | 240,63 € | 358,00 € |
| | | |
| Résultat | | 117,37 € |

24 adhérents

À ce bilan, il convient de valoriser la fourniture de travaux d'expertise et intellectuels réalisés par les bénévoles de l'association.

Ainsi, en 2023, ont été produits les travaux suivants :

- Participation aux bureaux de l'Association des bénévoles
- Préparation et participation aux différents commissions de suivi de site et commission locale d'information
- Participation concertation modification SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Ces travaux représentent environ 200 heures soit 6 000€, avec un taux horaire que nous avons fixé à 30€/h.

Gestion des déchets, Limoges Métropole renonce à ses engagements

En septembre 2022, s'est tenue la concertation préalable concernant la construction d'un nouvel incinérateur de déchets en remplacement de l'existant. L'Entente intercommunale a choisi de mener cette concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public chargé de créer les conditions d'un débat transparent, duquel plusieurs points sont restés sans consensus :

- **La nécessité d'un plan de prévention, tri et revalorisation ambitieux** conditionnant la capacité d'incinération revue largement à la baisse
- **La faiblesse de la réflexion sur les impacts sanitaires et environnementaux** du projet
- **Le choix préférentiel fait au préalable de la concertation par l'Entente** de la construction du nouvel incinérateur sur la parcelle existante a faussé le débat, laissant les autres emplacements d'implantation possibles comme simples faire valoir du choix préférentiel.

En novembre 2022, les garantes de la concertation tiraient le bilan de la concertation assorti de pas moins de 14 recommandations adressées aux porteurs de projet. Plusieurs préoccupations ressortent :

1) **la nécessité d'un vrai plan de prévention de tris et de revalorisation des déchets doté d'un plan de financement**, c'est-à-dire une politique de prévention plus active et volontariste, notamment au niveau de Limoges Métropole, avec plus d'efforts pour encourager les habitants à réduire leur production de déchets et à réduire le volume de déchets résiduels.

L'efficacité de la tarification incitative reconnue s'appuyant entre autres sur des expériences concrètes en Creuse et en Haute-Vienne devrait être généralisée sans attendre.

Cette demande s'appuyant sur l'évolution des lois (loi AGEC, responsabilité élargie des producteurs...) conduit à une interrogation sur les volumes de déchets résiduels à incinérer, **cette interrogation pose la question du dimensionnement de l'usine et de la capacité d'évolution de l'équipement.**

2) Les impacts sanitaires et environnementaux.

Ils ont fait l'objet d'un grand nombre de questions sur leurs connaissances, leurs mesures, les dispositifs et contrôles mis en place pour les limiter. Le risque sanitaire jugé "acceptable au vu des connaissances actuelles" pose des interrogations, d'autant qu'il n'y a pas eu d'information relative aux répercussions sur la santé et à la qualité de vie des riverains de l'incinérateur depuis le début de son exploitation en 1989, aucune donnée d'enquêtes de satisfaction ne sont fournies.

Des inquiétudes se sont plus particulièrement manifestées sur les effets des particules rejetées à faibles doses, le dossier n'informe pas sur la nocivité de molécules émises qui ne tolèrent aucun autre seuil que zéro, comme les perturbateurs endocriniens (mercure, plomb, cadmium, PCB, dioxines bromées PBDD/F) et autres particules non encore réglementées qui ont des impacts sanitaires avérés (ex : particules ultrafines) ..., les effets cocktail de ces molécules sont occultés... **Plus d'information est attendue sur ce terrain.**

3) **La question du bruit, des odeurs et des impacts environnementaux** revient également de manière régulière, évidemment notamment à proximité de l'installation actuelle.

4) **Sur la localisation du projet** : la volonté exprimée de manière récurrente fut que l'installation d'incinération devrait absolument être éloignée de zones d'habitations, de crèches, collèges, lycées. Le choix préférentiel fait au préalable de la concertation par l'Entente Intercommunale de la construction d'une nouvelle unité de valorisation sur la parcelle existante a faussé le débat (les participants n'ayant pas les éléments pour faire des propositions de lieu précis).

5) **Continuer la concertation avec l'accompagnement d'un garant.**

En mars 2023, le bilan de la concertation a été adopté par les trois instances décisionnelles

(Limoges Métropole, le SYDED 87 et Evolis 23) et pris un certain nombre d'engagements.

Mais, dans la foulée, elles ont acté la poursuite du projet et lancé un marché public global de performance qui réunit les prestataires de la conception, réalisation, construction, exploitation, entretien et maintenance, Limoges Métropole a été chargée d'assurer la maîtrise de l'ouvrage de l'ensemble.

Engagements actés de l'Entente à l'issue de la concertation :

Ces engagements qui se veulent définitifs seraient d'après les représentants de l'Entente le résultat de ce qu'ils ont retenu de la concertation

En reprenant point par point :

1) Objectifs de réduction de déchets ménagers produits par une meilleure prévention, réutilisation et recyclage devant conditionner le dimensionnement du futur incinérateur.

Engagements actés

- « ...Aucune nécessité de donner plus de moyens financiers pour la prévention, d'après l'Entente il n'existe pas d'étude démontrant une corrélation entre charges financières de prévention et diminution de déchets ménagers (p29 bilan)

- Engagement de réétudier à la baisse les prévisions de déchets incinérés pour « 2040 et 2050 »

- La tarification incitative généralisée (malgré son efficacité reconnue), n'est pas d'actualité pour Limoges Métropole qui reste sur des actions basées sur la responsabilité de chacun (notamment pour les biodéchets et une augmentation du ramassage de poubelles bleues du tri par rapport aux poubelles noires des OMR). (p 32bilan)

- La maîtrise de l'ouvrage s'engage pour un futur incinérateur qui pourrait être inférieur à 100 000 tonnes/an. (p33 bilan)... »

Localisation du projet.

Les responsables de la maîtrise de l'ouvrage ont bien entendu les "craintes", mais, comme les y autorise la loi, **ils font le choix de confirmer le scénario préférentiel pour le nouvel incinérateur, c'est-à-dire à Beaubreuil.** (p33 bilan). L'argument financier

est mis en avant (existence déjà de toutes les infrastructures et réseaux).

La question du bruit, des odeurs et des impacts environnementaux.

- Création d'un « jury de nez » composé de 10 riverains volontaires

- La maîtrise de l'ouvrage s'engage à travailler sur l'étude de mise en place de silencieux

- La maîtrise de l'ouvrage souhaite s'inscrire dans l'exemplarité environnementale

Impacts sanitaires.

- Les meilleures techniques disponibles seront déployées en suivant la directive européenne relative aux émissions industrielles appelée directive IED.

- Pour aller plus loin, l'Entente intercommunale pourrait se porter volontaire si des études scientifiques complémentaires étaient lancées sur le territoire national.

Continuer la concertation

- La maîtrise de l'ouvrage ne souhaite pas poursuivre le travail sous l'égide de la Commission nationale du débat public qui avait nommé 2 garantes chargées de créer les conditions d'un débat transparent.

- L'Entente s'engage à poursuivre un dialogue continu avec la mise en place d'un comité de suivi comprenant des riverains, des associations environnementales, un site internet, et des lettres d'information.

21 septembre 2023, 1ère réunion du comité de suivi.

Les limites du comité de suivi ont été annoncés : « .. *Ne peut être débattu, car définitivement acté ni les plans réduction de déchets ménagers, ni le dimensionnement de l'incinérateur, ni sa localisation... le comité de suivi c'est déjà de l'information descendante, et à chaque avancée, avoir le retour du comité de suivi (c'est intéressant) ... »*

Nous en concluons que Limoges Métropole renonce à ses engagements de septembre 2022. Il n'en reste

pas moins que le lieu d'implantation pose un problème de santé publique. Pourquoi maintenir un incinérateur dans la zone la plus densément peuplée de Limoges avec des crèches, collèges sans études sanitaires, précises et circonstanciées sur les effets pour les populations concernées ? Cette interrogation s'appuie sur le refus, depuis près de 20 ans, de faire une étude sur les effets cumulés des pollutions des rejets de l'incinérateur, de la proximité de l'autoroute A 20, des installations des Zones artisanales et industrielles sur les populations de Beaubreuil, Le Palais-sur-Vienne et Rilhac... pourtant une étude de 2005 de Mme Anne-Hélène Liebert Ingénieur Eau et Environnement ENSIL, préfacée par M Jean JAOUEN IGS DDASS de la Haute-Vienne attire l'attention sur le risque réel existant pour les populations concernées. Lors de plusieurs Commissions de suivi de l'incinérateur (CSS) depuis plus de 10 ans nous demandons qu'une telle étude soit programmée.

Aujourd'hui l'incinérateur du projet utilisera **les meilleures techniques disponibles dans le respect des directives européennes.** Mais un incinérateur moderne respectant au plus près toutes les normes et exigences européennes continue à rejeter des particules dans l'air, d'autant que la réglementation ne tient compte que de certains polluants dits les

Projet Aster

Limoges Métropole développe un projet d'aménagement d'une trentaine d'hectares au lieu -dit Anguernaud sur la commune du Palais-sur-Vienne, baptisé Ecopole Aster (Accélérateur de solutions pour les transitions énergétiques). L'initiative n'a pas été retenue par l'agglomération d'organiser une concertation préalable menée sous l'égide d'un garant, mais de publier une déclaration d'intention. Cela donne la possibilité pour des associations agréer pour la protection de l'environnement de demander la tenue d'une concertation préalable au Préfet. Vu l'utilisation faite de la dernière concertation sur l'incinérateur, nous n'avons pas

plus dangereux, une vingtaine de polluants sur plus de 2000 molécules qui sortent des cheminées; aucune étude n'a été faite sur la nocivité de molécules émises qui ne tolèrent aucun autre seuil que zéro, comme les perturbateurs endocriniens (mercure, plomb, cadmium, PCB, dioxines bromées PBDD/F) et autres particules non encore réglementées qui ont des impacts sanitaires avérés (ex : particules ultrafines).

Aucune étude, contrairement à ce qui ressortait du bilan de la concertation sur les effets du cocktail de molécules respectant ou non les seuils réglementaires, respiré en permanence par les riverains de l'installation n'est envisagée.

Comme nous le demandons, en éloignant l'incinérateur de zones urbaines, nous prenons simplement le risque d'améliorer la situation sanitaire des populations concernées !

Pour conclure, nous avons alerté les élus sur les effets délétères concernant l'utilisation de concertation publique comme simple recueil d'avis en retour ou comme simple échange.

Pour ces raisons, nous avons décidé de ne plus participer au comité de suivi du projet du nouvel incinérateur.

jugé opportun de solliciter la préfecture, car ne pas tenir compte de l'expression des citoyens de façon répétée ne peut qu'aggraver la défiance envers les décisions publiques.

Nous soutiendrons les projets de production d'énergie renouvelable ainsi que la récupération d'énergie fatale et **nous alertons d'ores et déjà de l'absurdité d'implanter un lieu de production agricole de qualité sous les retombées directes de l'incinérateur de déchet.**

Deux scénarios sont envisagés :

Scénario 1 :

Le pôle énergies et développement économique sur environ 9 ha ; Pyrogazéification (parcelle de 8

000 m2) et de 6 lots (surfaces comprises entre 3 900 et 9 000m2) pour l'accueil d'activités économiques complémentaires.

Le Pôle Agricole sur environ 17 ha comprenant de 9 à 10 ha de pleins-champs, environ 1,5 ha de serres chauffées, des bâtiments de stockage et de conditionnement (1 000 m2), et des espaces d'accueil du personnel et visiteurs

Un espace naturel à valoriser, appelé « le verger » en limite nord du projet sur environ 2,5 ha.

Scénario 2 :

Le Pôle Energie est composé de l'unité de pyrogazéification (parcelle de 10000m2), d'une légumerie (parcelle de 3 800m2, bâtiment de 1500m2), et d'un 1 macro-lot (33 000 m2)

Pôle Agricole : pleins-champs (entre 6 et 7 ha), serres chauffées (environ 3,5 ha), bâtiments techniques, dispositif de stockage d'eau superficiel.

Voir les détails sur : <https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/actualites/lecopole-aster-vers-des-sp-2917>

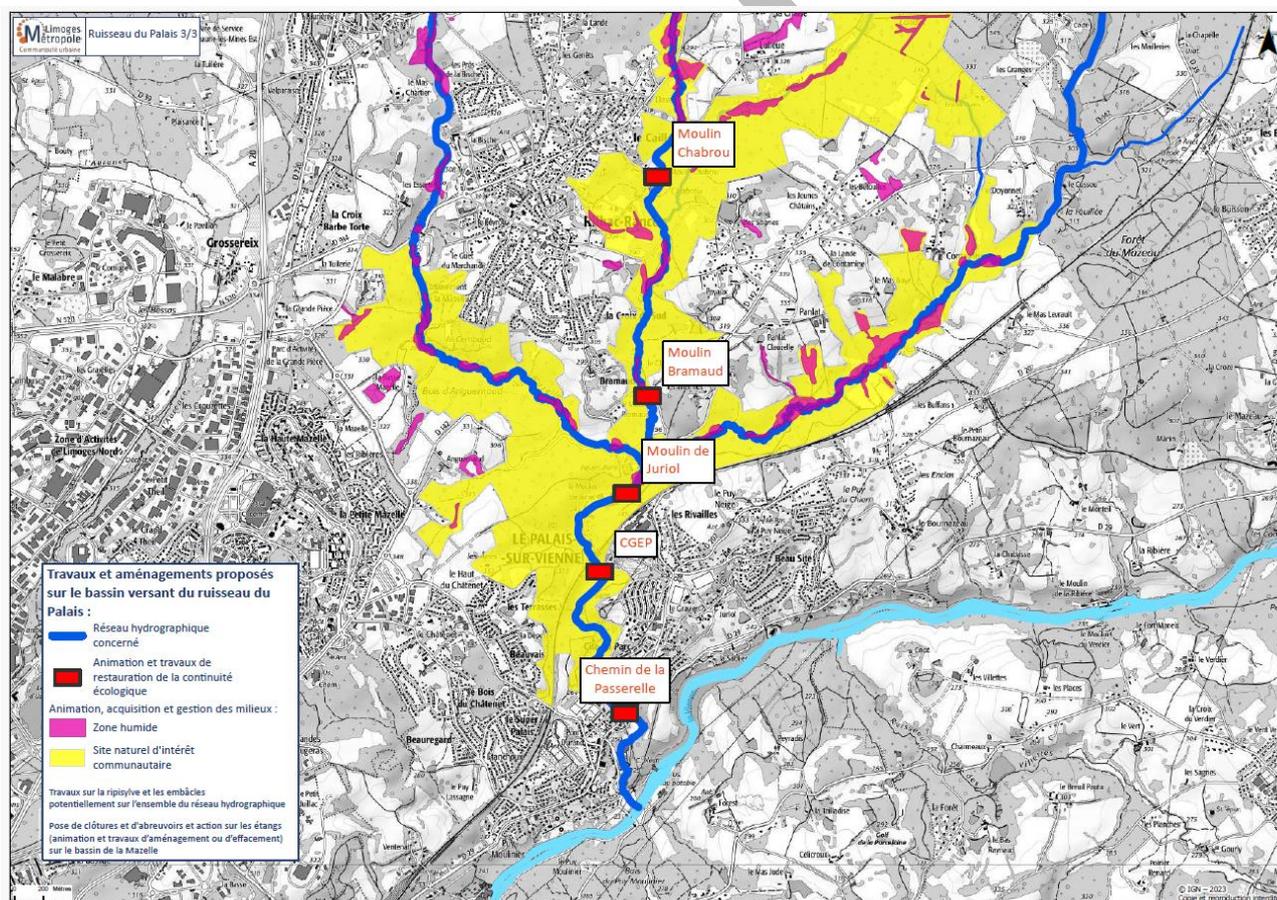


Contrat territorial des milieux aquatiques

En mai 2023, le premier contrat territorial des milieux aquatiques pour certains affluents de la Vienne sur la zone métropolitaine et Monts et Barrages a été enfin engagé pour la période 2023-2025. Les zones humides qui ont été définies comme prioritaires feront l'objet d'actions ciblées. Pour la partie Vienne métropolitaine, cela concernera :

- Le bassin de l'Aurence
- Le bassin de l'Auzette
- Le bassin de la Valoine
- Le bassin des Vilettes
- Le ruisseau du Palais
- Le bassin de la Vienne entre Saint-Just-le-Martel et Limoges

Le budget global des actions pour cette période est estimé à près de 4,5 millions d'euros, dont 1 million financés par Limoges Métropole.



Pour BNE, c'est l'aboutissement de son action pour faire cesser les pollutions émises depuis le site de la CGEP dont les eaux de ruissellement sont traitées par le groupe Rio Tinto, pour faire cesser le refoulement des eaux usées du tout-à-l'égout au Moulin Juriol, pour faire reconnaître le site d'Anguernaud comme zone naturelle d'intérêt communautaire par le SCOT et finalement pour l'effacement des seuils qui entravent le parcours du ruisseau du Palais, de la Cane, du Cussou et de la Mazelle.

Modification SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Afin de mettre en conformité le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires suite aux évolutions législatives et réglementaires, une concertation préalable s'est déroulée durant l'été 2023, à laquelle nous avons participé¹.

Trois thématiques étaient abordées :

- L'artificialisation des sols
- Les entrepôts de logistique
- La prévention et la gestion des déchets

La concertation a été suivie par des garantes qui ont remis leurs conclusions, téléchargeable à <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-08/Bilan%20concertation%20pr%C3%A9alable%20modification%20SRADDET%20Nouvelle-Aquitaine%204%20aout%202023.pdf>

Si nos demandent apparaissent dans le bilan de la région, ils n'en restent **que certaines prises en considérations dans la poursuite de la procédure de mise à jour du SRADDET** parmi lesquelles :

Concernant l'artificialisation des sols

- Le réinvestissement des bâtiments et des espaces à l'abandon et le multi-usage
- La préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers est une priorité pour les contributeurs qui plébiscitent notamment :
 - **La protection et la restauration de la biodiversité, de la qualité et des fonctions climatiques, écologiques et hydriques des sols et l'anticipation des solutions de renaturation**
- La prise en compte des efforts passés de réduction de l'urbanisation semble un enjeu sans que la définition de cette notion soit totalement partagée.
- La liste nominative des projets d'envergure nationale et régionale et l'estimation de leur impact foncier est un préalable à la démarche, sachant que les régions disposeront de 10 000 ha mutualisés au niveau national.

Concernant les entrepôts logistiques

- Organiser le **report du transport de marchandises du routier vers le ferroviaire, le maritime et le fluvial**, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.
- Le besoin de cohérence entre les enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et le développement des plateformes logistiques. Ils ont globalement préconisé **d'implanter des futurs projets sur des sites déjà urbanisés** et dans les zones d'activité existantes, et de limiter l'emprise au sol des projets en construisant en hauteur ou en sous-sol.

Concernant la prévention et la gestion des déchets

- **Le besoin d'un meilleur équilibre territorial dans la planification des installations de collecte et de traitement des déchets**, pour améliorer l'efficacité du service tout en intégrant la question des déplacements et des coûts supportés
- Un chapitre « Évaluation des financements et investissements » sera ajouté dans le SRADDET modifié.
- Besoin d'agir sur plusieurs leviers pour réduire la production de déchets

Le bilan complet est consultable à :

https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-10/Bilan_Global_ConcertationPublique_Sraddet.pdf

¹ Notre contribution : <https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/87-contribution-concertation-sraddet-2023>

Commissions de suivi de sites CSS

Barrage Nature Environnement participe aux CSS (Commission de suivi de Site) pour l'incinérateur de Limoges, SUEZ RV Alvéol de Peyrat-de-Bellac, Primagaz à Saint-Priest-Taurion, et commission d'information du Centre de tri de Beaune les Mines.

Seules la CSS concernant l'incinérateur de déchets à Limoges et la commission d'information du centre de tri de Beaune les Mines se sont tenues en 2023.

La commission de suivi de site pour le centre d'enfouissement SUEZ RV Alvéol de Peyrat-de-

Bellac et Primagaz à Saint-Priest-Taurion ne se sont pas tenues. L'article R125-8-4 du code de l'environnement précise que les commissions de suivi de site doivent être tenues au moins une fois par an.

Le compte rendu de la CSS de l'incinérateur de Limoges, précédemment évoqué, est consultable à : <https://barrage-nature-environnement.fr/index.php/nos-actions/85-compte-rendu-de-la-commission-de-suivi-de-site-de-l-incinerateur-de-limoges-03-2023>

Association Urgence ligne POLT

Présentation par Claudine DELY membre du bureau de BNE, secrétaire UPOLT

Lors de l'assemblée générale d'Urgence POLT du 14/10/2023, un état des lieux a été réalisé :

- Une diminution sévère du nombre d'allers-retours (AR) à savoir 7 à 10 suppressions de trains chaque semaine depuis des mois et 2 suppressions d'AR dès le début 2024, dont 1 le matin, ce qui empêchera les usagers de rejoindre la capitale à temps pour leur travail ou réunion et 1 le soir, ce qui propose des retours trop tôt. La perturbation ainsi générée devrait s'aggraver après les Jeux olympiques de 2024, il a été même envisagé de fermer complètement la ligne pour accélérer la réalisation des travaux de régénération qui s'étalent désormais jusqu'en 2027, ce qui est incohérent pour que les voies soient prêtes pour l'arrivée des nouvelles rames, initialement prévue pour 2023 et décalée à 2025 pour les premières livraisons et 2026 pour les autres
- des pannes récurrentes à cause des engins moteurs à bout de souffle, des retards de plus en plus importants et des suppressions supplémentaires de trains sans préalable
- un manque de personnel d'entretien des voies et des matériels pour pallier les pannes, les problèmes de givre et de feuilles mortes sur la voie en périodes froides, sans oublier les problèmes d'infrastructure et de climatisation en période de canicule, d'organisation des services pour rétablir le trafic et orienter les voyageurs bloqués dans les gares fermées.

Suite à l'assemblée générale, un groupe de travail s'est réuni avec le ministre des Transports pour faire avancer la demande de 14 allers-retours par jour sur la ligne. Le ministre a proposé la constitution d'un comité de réflexion sur le trajet Limoges-Paris à 2h30, mais l'a d'emblée remis aux calendes grecques. La demande de réaliser les travaux de régénération sur une seule voie en maintenant le trafic sur l'autre voie (avec service de sécurité) est reconnue possible, mais pour un surcoût de +10% à +20%, car les compétences ont été en partie perdues et cela nécessite plus de personnel.

Interpellé par les usagers et les élus de la ligne (maires et parlementaires), le conseil d'administration de l'association s'est réuni à La Souterraine le 25 novembre pour examiner la situation préoccupante et a adopté à l'unanimité une déclaration dénonçant la grave dérive de la qualité du service et demandant instamment à la SNCF et l'État des mesures d'urgence telles que :

- une organisation sécurisée des travaux sur 1 voie et tenant compte des besoins des usagers et des impératifs climatiques
- un AR en moins au lieu de 2 avec garantie de la continuité du trafic
- une réduction importante des tarifs pour préjudice aux usagers et territoires
- des actions pour prévenir et solutionner les pannes de matériel roulant par des motrices en état qui ne circulent plus, des TGV réformés pour la grande vitesse, mais en état pour 200 km/h (comme cela s'est fait en Normandie), des matériels de location (Société AKIEM, ex-filiale SNCF)
- **et enfin**, l'intégration du financement de la modernisation des lignes TET dont POLT dans le « plan d'avenir des mobilités » présenté par la 1^{re} ministre Élisabeth Borne.



En conclusion, pour un service public ferroviaire respectueux des usagers et de nos territoires, ainsi que pour l'avenir de la ligne et l'action contre le réchauffement climatique, **cette déclaration annonce**, si aucune réponse ni amélioration sensible n'est perçue avant la fin de l'année, **l'organisation d'une action collective d'ampleur sur l'ensemble de la ligne POLT dès le début de 2024.**

Outre les adhérents et amis de l'association, cette déclaration a été diffusée à la SNCF, à la DGITM, au ministre des Transports, à la presse et aux médias de toute la ligne qui l'ont largement relayée, aux conseils régionaux et départementaux, aux chambres de commerce, aux parlementaires, présidents d'agglomérations et maires de la ligne, aux syndicats et associations de terrains qui défendent leur gare. D'autres initiatives sont lancées, notamment une lettre au ministre de tous les conseils départementaux de la ligne et un grand rassemblement initié par les syndicats de cheminots, ouvert à tous qui aura lieu le 18 décembre en gare de Limoges.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération relative à l'adoption du rapport moral et d'orientation : UNANIMITÉ

2^{ème} délibération relative au rapport financier : UNANIMITÉ

3^{ème} délibération relative au rapport d'activité : UNANIMITÉ

4^{ème} délibération relative au maintien du montant des adhésions au niveau actuel (10 €) :
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Palais sur Vienne, le 29/11/23
Le Président

Cédric Forget

La Secrétaire de séance

Michèle Tricart